

« La Huppe du Paradou »



**8, Allée des Mûriers
44760 La Bernerie en Retz.**

La Bernerie en Retz le 19 Janvier 2008.

Objet : Enquête publique sur la ZPPAUP.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous venons par la présente vous faire part de nos principales remarques sur le dossier présent en Mairie du 27 Décembre 2007 au 24 Janvier 2008. Nos observations portent d'une part sur la forme et d'autre sur le fond de ce dossier.

Sur la forme, nous avons deux observations importantes :

- Le deuxième avis d'Enquête publique émis par la Préfecture et validé par vos soins précise que le registre d'enquête (voir copies ci jointes) est déposé en la Mairie de Batz sur mer !!!! Il en est aussi des documents publiés dans la presse....Doit-on aller consulter les dossiers à Batz sur mer ??? Que valent ceux déposés en Mairie ?
Merci de votre réponse sur ce point de procédure.
- Plus grave ...le registre destiné à collecter les observations des Bernerriens est un document réservé aux **enquêtes publiques dans le cadre d'une « expropriation pour cause d'utilité publique » (copies ci-jointes)**. Nous n'avons pas trouvé dans le dossier mis à disposition une telle volonté. Néanmoins nous émettons nos plus grandes réserves sur cette deuxième anomalie.
Merci de votre réponse sur ce point. En effet la ZPPAUP est une servitude d'utilité publique; elle doit à ce titre être annexée au document d'urbanisme en vigueur (le POS à jour, le PLU après sa validation) **dans les conditions prévues par l'article L 126-1 du code de l'Urbanisme**. Nous espérons qu'à travers cette enquête il n'y a pas une volonté de permettre **une ou des expropriations**.....Nous serons très vigilants sur ce point.

Sur le fond nous faisons les observations suivantes :

- Les deux plans mis à la disposition des Bernerriens comportent de nombreuses anomalies de représentation et d'indexage dans le cartouche servant de nomenclature. Nous l'avons signalé et fait constater à Monsieur Debec lors de notre venue. En effet des représentations ne figurent pas dans la nomenclature. Ces dossiers très importants pour la collectivité doivent être complétés et le plan cadastral servant de base de travail mis à jour.....

- **La volonté inscrite dans le respect des critères architecturaux lors des rénovations ou constructions nouvelles nous semble un point essentiel que nous apprécions pour la sauvegarde du patrimoine balnéaire et sa mise en valeur.** Nous souhaitons, dans le futur, que cette volonté se traduise dans les actes au quotidien, tout en essayant de corriger les anomalies qui se sont glissées dans le passé.
- **Nous notons, avec le plus vif intérêt, le souhait de préserver des angles de vue remarquables sur l’Océan, et nous souhaitons que des actions rapides soient prises dans certains secteurs pour éviter qu’à terme ces points de vue aient disparu derrière une arborisation naissante...**

Nous espérons que nos remarques feront l’objet de réponses dans votre rapport final.

Veillez Agréer, Monsieur le Commissaire –Enquêteur nos sincères salutations.

Pour le Conseil d’Administration

Lucien Brunel,
Président.